

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt, le mercredi 10 novembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, se réunit, sous la présidence de Sandrine FILS, Maire.

**Convocations individuelles** : le 3 novembre 2021 - Affichage le même jour

Mesdames Sandrine FILS, Sandrine CHALINE, Catherine ARTAUD, Valérie MESTRE, Christelle ROCHER, Messieurs Jean-François SPIEGEL, Gaël GRANGER, Jean-Michel MAHIEUX, Serge MESTRE, Alain DUTHEIL,

Absents excusés : Pascal DAUDIER, donne pouvoir à Sandrine FILS

Absents :

Sandrine CHALINE a été élue secrétaire de séance.

---

### **I) Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal 15 septembre 2021**

Le compte-rendu de conseil municipal du 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité

### **II) Urbanisme**

- CUB – terrain cadastré AI 88 et AI 89 – 14 Route du Moulin – Construction maison habitation
- DP – terrain cadastré AM 43 – 1 Route de Chilleurs – Création fenêtre sur toit
- PC – terrain cadastré AD 214 – 1 Chemin des Moines – Rénovation maison individuelle
- PC – terrain cadastré AD 218 et AD 216 – 37 Route de Chilleurs – reconstruction garage après incendie
- DP – terrain cadastré AD 220 – 42 Petite Rue – Extension maison
- DP – terrain cadastré AM 125 – Route de Chambon – Division terrain en vue de construire

### **III) Noël des enfants 2021**

Délibération 23-2021

Madame le Maire expose au Conseil municipal le souhait d'attribuer aux enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2, pour Noël un chèque cadeau d'un montant de 25 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

**AUTORISE** Madame le Maire a commandé des chèques cadeaux pour les 35 enfants concernés de la commune pour un montant total de 875 € et à signer tous documents relatifs au dossier

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	11
------------	---	--------	---	-------------	----

### **IV) Approbation du rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais / Compétences Voirie d'intérêt communautaire et contribution au SDIS**

Délibération 24-2021

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes,

Madame le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020.

Elle donne lecture du rapport afférent.

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, modifiés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2019, et notamment les dispositions des articles 4.2 et 4.3 relatives aux compétences optionnelles et facultatives, ces dernières mentionnant expressément la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ainsi que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

Vu la délibération n°2018-118 et ses annexes du conseil communautaire du 24 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la CCDP,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020,

Considérant que les rapports de la CLECT sont transmis à chaque commune membre de la CCDP qui doit en débattre et se prononcer sur leurs contenus,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020.

Abstention	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptation	<b>11</b>
------------	----------	--------	----------	-------------	-----------

### **V) Informations diverses**

- M. Jamois propose à la commune de restaurer 2 petits panneaux dans la commune, « Les Haies » et « Le Brossillon ». Le conseil municipal accepte la proposition
- Une habitante de Courcy aux Loges se propose de créer une association en vue de rouvrir la bibliothèque de la commune
- La distribution des colis de Noël pour les anciens de la commune se fera vers le 18 décembre. Date à confirmer.
- La subvention départementale normalement à hauteur de 40 % des dépenses engagées est passée à 55 %.